

COMPTE-RENDU
du Conseil Municipal du 16 novembre 2020 à 18h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de Grabels.

FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES – Intégration de la Commune de Grabels au dispositif de Montpellier méditerranée Métropole d'encadrement des loyers issu de la Loi ELAN – Autorisation de candidature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De solliciter Montpellier Méditerranée Métropole pour que la Commune de Grabels soit intégrée au dispositif de mise en place expérimental d'encadrement des loyers, selon les modalités définies dans la loi ELAN et soit candidate auprès de l'Etat pour demander la mise en place de ce dispositif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Dépôt de candidature à la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » en région Occitanie – Approbation et Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'engager la démarche «Territoires engagés pour la Nature» (TEN), pour la Commune de Grabels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet TEN, à s'engager à mettre en œuvre les trois actions dans un délai de trois ans et à signer tout document relatif à cette affaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de tous les organismes partenaires de la démarche TEN ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Demande d'un moratoire sur le déploiement de la 5G sur le territoire - Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, moins une abstention (R.MORVAN)** :

- D'émettre le vœu :
 - o Que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseaux 5G ans dans l'attente des résultats du débat public ;
 - o Que la ville de Grabels applique ce moratoire sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, moins sept abstentions (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI ; R.MORVAN)** :

- D'émettre le vœu que la municipalité s'engage à organiser un débat contradictoire sur ce dossier et mettre en place une consultation citoyenne qui sera organisée en fonction des conditions sanitaires.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

TRANSITION ECOLOGIQUE – Avenant à la convention d'occupation temporaire avec SAS EMC2 Ecole Joseph DELTEIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention d'occupation temporaire conclue la SAS Energie Montpellier collectif citoyens (EMC2) le 30 décembre 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents à cette fin et notamment l'avenant N°1 à la convention d'occupation des toitures de l'Ecole Joseph Delteil sis rue Monseigneur Roucairol avec la SAS Energie Montpellier collectif citoyens (EMC2) ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Rémunération des agents recenseurs – Fixation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver les modalités de rémunération telles que proposées dans la délibération, des agents recenseurs qui seront recrutés par la commune dans le cadre de la campagne de recensement 2021 ;
- De prendre acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 au chapitre 12 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Règles budgétaires d'une provision pour risque – Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité, moins six voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :**

- D'opter pour le Régime Budgétaire optionnel des Provisions ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Constitution d'une provision pour risque lié à la cession de la parcelle AE5 – Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité, moins six voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :**

- De constituer une provision pour risque à hauteur de 900 000€ ;
- De constituer cette provision sur 3 exercices comptables, sauf si le risque venait à disparaître avant le terme fixé par la présente délibération ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Décision modificative – Budget primitif 2020 - Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité, moins six voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :**

- D'approuver la décision modificative N°1 pour l'exercice 2020 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Commission locale d'évaluation des transferts de charges – Désignation des représentants de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De désigner :
 - o Deux membres titulaires :
 - Monsieur Franck FIANDINO
 - Madame Katy KRETZ
 - o Deux membres suppléants :
 - Monsieur Pascal HEYMES
 - Monsieur Régis MORVAN
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président Montpellier Méditerranée Métropole et à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention de partenariat entre la Commune de Grabels et GGL Aménagement – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a **décidé à l'unanimité** :

- D'accepter les termes de la convention de partenariat pour le financement à hauteur de 7000 € des manifestations municipales suivantes :
 - Festival Piano dans tous ses éclats ;
 - Spectacle Improrisk – compagnie CIA ;
 - Spectacle Bobby Lapointe ;
 - Festival « Les voix d'ailleurs » - RIIVA Voyage en Italie ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Directeur de GGL Aménagement, à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois – modification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver les modifications du tableau des emplois telles que définies dans le tableau joint en annexe de la délibération ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Lignes directrices de gestion - Information

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention d'occupation du domaine public – Stade Serge Oltra – Commune de Grabels – Comité d'Entreprise de HORIBA ABX MEDICAL – fixation du prix et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, moins six voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :

- D'accepter les termes de la convention entre Grabels et le comité d'Entreprise de HORIBA ABX MEDICAL telle que jointe en annexe de la délibération ;
- De fixer la redevance d'occupation pour le période septembre 2020 à juillet 2021 à 1 000 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention et à procéder au recouvrement de la redevance d'occupation ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Comité d'Entreprise de HORIBA ABX MEDICAL ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition – Stade de l'Avy – Commune de Grabels - AS Montarnaud – Renouvellement – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, moins six voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :

- D'accepter les termes de la convention bipartite à intervenir entre Grabels et l'ASMPV Montarnaud telle que jointe en annexe de la délibération ;
- De fixer la redevance d'occupation pour le période septembre 2020 à juin 2021 à 10 000 €TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention et à procéder au recouvrement de la redevance d'occupation ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur Thomas ROUANET président de l'ASPMV Montarnaud ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Aire de jeux inclusive – Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de co-financement entre la Ville de Grabels et son CCAS – Approbation – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de réalisation de l'opération visée en objet ;
- D'approuver la convention jointe en annexe de la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Avenant à la convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-Ecole) – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, à Madame la directrice de l'école primaire Pierre Soulagès, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition de locaux au centre de loisirs pour l'activité d'éveil musical – Ecole de musique Francine Nordland – Approbation et Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter la mise à disposition des locaux du Centre de Loisirs à l'école de musique Francine Nordland, dans les conditions définies dans la convention telle que jointe en annexe de la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'école de musique Francine Nordland ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de l'école de musique Francine Nordland ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Grabels, le 18 novembre 2020.

Le Maire,
René REVOL

